

SESSION FORMATION  
MOBILITÉ, RÉSEAUX ET SYSTÈMES DE TRANSPORTS, INFRASTRUCTURES  
EXPLOITATION, TRAFIC, SÉCURITÉ ROUTIÈRE, ITS

RÉF: 9208-14

## Mettre en œuvre les équipements de la route en milieu interurbain - signalisation et dispositifs de retenue

### > EN BREF

La signalisation et les équipements de la route évoluent avec les changements de pratiques de déplacement et doivent garantir la sécurité optimale à l'utilisateur.

### THÉMATIQUES

Les fondements juridiques et réglementaires. Les dispositifs de retenue. La signalisation (horizontale, verticale et temporaire). La qualification des équipements

#### > CETTE FORMATION S'ADRESSE À

Services techniques des collectivités territoriales (services aménagement, entretien, exploitation de la voirie, sécurité routière), services entretien et exploitation des sociétés d'autoroutes, DDT, DIR, DREAL, Etablissement Public d'Etat, bureaux d'études, fabricants de matériel de signalisation et de dispositifs de retenue.

#### > PRÉ-REQUIS

Merci de vous reporter au paragraphe présentant le profil des participants.

### OBJECTIFS

CERNER les règles en matière d'équipements de la route en milieu interurbain.  
METTRE EN PLACE la signalisation en fonction des aménagements et du type de route.  
PROCÉDER à des choix en matière d'équipements, garantissant un maximum de sécurité dans le respect des normes en vigueur.  
IDENTIFIER les risques pénaux encourus en cas d'accident et de recours.

NB : dans le cadre d'une montée en compétence sur la signalisation interurbaine, cette session de formation vous apporte les fondamentaux nécessaires pour ensuite vous diriger vers les stages d'approfondissement sur les différents types d'équipements.

### > INFORMATIONS PRATIQUES

Date : prévue au 2ème semestre 2020 - Durée : 3 jours (21 heures)

Tarif : 2 220,00 € HT + TVA (Déjeuners inclus)

Lieu : France Paris

### > COORDINATION

Patrice DELASALLE, Chargé d'études, Cerema DTer NC

### PROGRAMME DÉTAILLÉ ET HORAIRES

#### MERCREDI 17 JUIN

9h00 - 9h30

Introduction et présentation de la session

#### Fondements juridiques et réglementaires

9h30 - 10h30

Patrice DELASALLE

La réglementation et les ressources disponibles

10h45 - 13h00

Alain PRACHE, *Magistrat*

Les aspects juridiques et les problèmes de contentieux

#### Dispositifs de retenue

14h30 - 18h00

Patrice DELASALLE, *CEREMA/DTerNC*

Les différents dispositifs : conditions d'emploi et d'implantation

Fin de la journée à 18h00

#### JEUDI 18 JUIN

#### Signalisation

9h00 - 12h30

Patrice DELASALLE

La signalisation verticale de police

14h00 - 15h30

Patrice DELASALLE

Le balisage

15h45 - 18h00

Audrey DIUTTI (sous réserve), *CEREMA Est*  
La signalisation de repérage (direction, SIL, animation culturelle et touristique)

Fin de la journée à 18h00

#### VENDREDI 19 JUIN

#### Signalisation (suite)

8h30 - 11h00

Patrice DELASALLE

La signalisation horizontale

#### Etudes de cas

11h15 - 12h30

Patrice DELASALLE

La signalisation temporaire

14h00 - 16h00

Patrice DELASALLE

Etudes de cas : travail en sous-groupes, restitution et correction

16h00 - 16h30

Conclusion et évaluation de la session

Fin de la session à 16h30